

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)
Séance du 25 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250625-DEL20250640-AR



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; M Jean LALANNE

Excusé(s) :

Procurations :

M Jacques LAVIELLE à M Gilles LAHITTE
M Bruno TRAVERT à M Jacques BOURRETERE
M Gabriel AFONSO à M François LASSERRE
Mme Isabelle GILARDOT à Corinne TASTET
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
Mme Pascale VOGT à M Thierry LE PICHON

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 06 040 : Aliénation de l'appartement sis 28 Rue Gambetta (lot 2 de la copropriété GAMBETTA)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien en date du 04/06/2025 estimant l'appartement à 60 000 € ;

Vu la proposition d'achat en date du 29 avril 2025 de M DERBAELE Léo et Mme FARNOUX Noémie, demeurant à Misson 305 Chemin du Bucaou, en vue d'acquérir l'appartement communal sis 28 Rue Gambetta et cadastré AB 261, d'une superficie de 72 m², pour un montant de 68 500 € frais d'agence inclus ;

Considérant que la proposition est conforme à l'avis du Domaine, il est proposé à l'assemblée :

- d'aliéner à M DERBAELE Léo et Mme FARNOUX Noémie l'appartement communal sis 28 Rue Gambetta et cadastré AB 261, d'une superficie de 72 m², pour un montant de 68 500 € frais d'agence inclus.
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'aliéner** à M DERBAELE Léo et Mme FARNOUX Noémie l'appartement communal sis 28 Rue Gambetta et cadastré AB 261, d'une superficie de 72 m², pour un montant de 68 500 € frais d'agence inclus.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Se sont abstenus : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DAR-
RICAU-DUFAU ; M Gabriel AFONSO (par procuration) ; M Philippe DUROSQY

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250625-DEL20250640-AR



Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

